

TRAVAUX DE L'ANNÉE

Travaux de voirie



Cette année il a été décidé de procéder à la réfection de différentes voiries, certaines en enrobé : chemin des Crouzes, chemin du Bec, chemin des Placys, chemin de Valliant, chemin du Saule, chemin du Vauzet, impasse de Chez Brassière. Et d'autre en bicouche : chemin des Rivières.

Certain de ces travaux étant situés sur le territoire de sections de commune (Le Royer, Le Verger, Le Vauzet), il a été décidé en conseil municipal que les budgets de ces sections participeraient aux dépenses. L'ensemble des travaux de voirie a bénéficié de 34 796 € de subvention du Conseil Départemental.

Travaux d'élagage

Afin de préserver une circulation correcte sur les chemins, des travaux d'élagage ont été réalisés.

En plus de ces travaux d'entretien sur les voiries, un travail en collaboration avec les services du Conseil Départemental, a permis de procéder au classement de certains chemins ruraux en voies communales. En tout une longueur de chemins ruraux de 16,593 km a été classée, ce qui porte la longueur de voie communale à 45,009 km. Cette nouvelle longueur de voirie aura un impact non négligeable sur le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de la commune.



Extinction de l'éclairage public

Vous avez certainement remarqué que depuis quelques mois, le hameau de Pont Demain et Le Bourg sont plongés dans le noir de 23 h à 5 h. Après réflexion, les élus ont choisi de procéder à l'extinction de l'éclairage public dans une démarche de réduction des nuisances lumineuses sur le milieu environnant et afin de diminuer la consommation électrique.



Rénovation d'un appartement



Suite au départ d'une locataire, des travaux de rénovation ont été engagés dans le grand appartement afin de le mettre au goût du jour. Afin de minimiser les coûts, les élus ont procédé à la préparation des murs et Dominique, notre agent, s'est chargé des peintures.

Pour la réfection des sols à l'étage, c'est l'entreprise St Maclou qui a été choisi.

Ces travaux ont un rendu agréable qui donne une touche de modernité à l'appartement.



Les forêts



Les forêts sur la commune sont un patrimoine considérable. Depuis de nombreuses années, les élus ont choisi d'augmenter le patrimoine forestier de la commune, car il lui permet d'avoir une autonomie financière et ne pas dépendre uniquement des aides de l'État. Ce choix est quelquefois mal perçu par les administrés qui considèrent que ce n'est pas le rôle d'une commune d'acheter des terrains boisés.

Anastomose remarquable de deux hêtres dans la forêt du Vauzet.

La vente des coupes de cette année a produit la somme de 115 000 €, nous prouvant le contraire. Une bouffée d'air non négligeable pour le budget ! La preuve aussi d'une gestion raisonnée réalisée par les différents élus qui se sont succédés.

Au cours de l'année, de nouvelles opportunités d'acquisition de parcelles boisées se sont présentés. La commune a donc acheté deux parcelles situées au Saule et une parcelle de 1 ha 69 a sur les Crouzes. En collaboration avec le technicien des services de l'ONF, un travail d'amélioration de ces parcelles est engagé afin de donner un maximum de potentiel à ces bois.

Un autre travail a été engagé en concertation avec les propriétaires riverains sur le secteur du Haut de Rade. La commune va faire l'acquisition d'une parcelle afin d'y réaliser un quai de stockage. Une amélioration permettant une meilleure exploitation des bois et donc la possibilité d'obtenir des prix de vente plus rémunérateurs.

Chauffage à l'école

En collaboration avec les services du SIEL un projet de changement de chauffage et d'isolation du bâtiment école a vu le jour. En effet la chaudière gaz présente ayant plus de trente ans et vu l'augmentation du prix de cette énergie, cela nous a amené à réfléchir à un nouveau mode de chauffage. S'en est suivie une réflexion globale sur tout le bâtiment ; confortés dans ce projet par la possibilité d'obtenir des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance, auprès de l'État avec le DSIL, auprès du Département avec l'enveloppe de solidarité et auprès du SIEL avec la subvention Révolution et la prime chaleur d'avenir. Le montant du projet s'élève à 143 000 € HT avec un montant de subventions de 114 000 €.

Après plusieurs hypothèses, il s'est avéré que le mode de chauffage avec une chaudière à granulés de bois, était le plus rentable.

Lors d'une première tranche de travaux qui a débuté en juillet, l'entreprise CHARRONDIERE- VICHY a installé une chaudière à granulés de marque MORVAN. La cave recevant la chaudière et le silo de stockage a été isolée par l'entreprise SORECAL. Les menuiseries ont été changées par M. DECORET Michel et les travaux de maçonnerie réalisés par l'entreprise TAILLARDAT.



La seconde tranche de travaux débutera en juillet 2022, avec l'isolation par l'intérieur des salles de classes et de l'étage, la pose d'une VMC double flux, la pose d'éclairages LED et la réalisation à l'étage d'une plate-forme d'évolution en lieu et place de l'ancien appartement.

Ce projet de rénovation énergétique a permis à la commune d'avoir l'heureuse surprise d'être récompensée par le trophée des Maires de la Loire dans la catégorie « Développement Durable et Transition Énergétique ». M. le Maire s'est vu remettre le trophée des mains de la Présidente du SIEL, Mme Marie-Christine THIVANT lors d'une cérémonie organisée par La Tribune Le Progrès.

Immense honneur pour les élus de notre commune qui se trouvent confortés dans leur volonté de continuer de travailler afin de réfléchir à l'utilisation d'énergies nouvelles.

